

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

QUE Le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire tenue le 20 octobre 2023 la résolution n° 2023-10-288 relativement à la demande de PPCMOI no 2023-0085, chemin de l'Amoureux, lot 4 758 452. Ladite résolution est entrée en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption du 1 ^{er} projet de résolution	21 juillet 2023
Consultation publique	18 août 2023
Adoption du second projet de résolution	18 août 2023
Avis public pour personnes habiles à voter	04 octobre 2023
Adoption de la résolution	20 octobre 2023
Certificat de conformité de la MRC	22 novembre 2023
Entrée en vigueur	22 novembre 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard ce 20^e jour de décembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 20 décembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Accès*, édition du 20 décembre 2023, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 décembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier